

 [Imprimer](#)

Date: 06/04/2020

Social  
Santé et sécurité

# Kit de lutte contre le Covid-19 : publication de nouvelles fiches pratiques par métier ou par secteur d'activité pour protéger les salariés

*Le ministère du Travail a rédigé, avec l'aide d'un groupe d'experts, des fiches pratiques par métier ou par secteur d'activité formulant des préconisations en vue d'assurer la protection de la santé des salariés. La liste initiale du 26 mars 2020, qui comprenait 3 fiches conseil, a été actualisée en dernier lieu le 4 avril.*

## Rappel de l'objectif visé : fournir des outils pratiques pour toutes les entreprises

Pour permettre la poursuite de l'activité de l'entreprise tout en préservant la santé des salariés, le ministère a mis en place une équipe d'experts, chargée de formuler des préconisations concrètes, par secteur ou par métier.

L'objectif est de fournir des outils pratiques et opérationnels afin que des entreprises de toute taille puissent se les approprier et mettre en œuvre les préconisations formulées.

## Fiche générale et intersectorielle

Une première fiche pratique générale et intersectorielle, mettant en avant les principales recommandations, est déjà disponible depuis le 23 mars 2020 et est régulièrement actualisée (la dernière mise à jour date du 3 avril 2020).

Pour les salariés qui ne sont pas en télétravail, les gestes barrières et les règles de distanciation restent à privilégier (<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-covid19-quelles-mesures-l-employeur-doit-il-prendre-pour-protéger>).

Cette fiche mentionne également les diverses mesures à respecter pour les salariés présents sur site, celles à prendre en cas de contamination ou suspicion de contamination ainsi que celles relatives au nettoyage des locaux, sols et surfaces.

Elle indique, par ailleurs, que certaines situations de travail particulières nécessitent d'être prises en compte, en particulier les salariés en contact avec le public (secteurs de la livraison et de la grande distribution) et les salariés du secteur de la logistique.

## Douze fiches conseils par métier ou secteur d'activité d'ores et déjà disponibles et téléchargeables

Le ministère du Travail a complété le 4 avril 2020 sur son site internet la liste des fiches conseils à destination des employeurs et des salariés.

Pour rappel, il avait publié le 27 mars dernier trois fiches consacrées aux métiers suivants :

- chauffeur livreur** ;
- travail en **caisse** ;
- travail en **boulangerie**.

À ces 3 premières fiches, se sont depuis ajoutées neuf nouvelles fiches. Elles concernent les secteurs et les métiers suivants :

- activité **agricoles** ;
- travail **saisonnier** ;
- travail en **abattoir** ;
- travail filière **cheval** ;
- travail dans l'**élevage** ;
- travail dans un **commerce de détail** ;
- travail dans un **garage** ;
- travail sur un chantier de **jardins espaces verts** ;

-travail de la **restauration collective** et de la **vente à emporter**.

L'ensemble de ces fiches sont téléchargeables à partir du site du ministère du Travail.

### **Guides « plan de continuité de l'activité économique » édités par les organisations professionnelles**

Le ministère du Travail rappelle que plusieurs branches professionnelles ou secteurs d'activité ont aussi, de leur côté, publié des guides préconisant les mesures les plus adaptées au contexte actuel. Tel est le cas, exemple, des entreprises et industrie de la **filière bois** et de celles du **secteur BTP**.

S'agissant du **BTP**, le guide spécifique de prévention liste les mesures urgentes et spécifiques à mettre en œuvre pour assurer les conditions sanitaires nécessaires aux personnels du BTP, appelés à travailler en bureaux, ateliers, dépôts ou chantiers et autres lieux, en complément des mesures sanitaires gouvernementales.

*Covid-19 – Fiche générale et fiches conseils métiers pour assurer la sécurité et la santé des travailleurs, 4 avril 2020 ;*  
<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-covid-19-fiches-conseils-metiers-pour-les-salaries-et-les>

Droits de reproduction et de diffusion réservés © Groupe Revue Fiduciaire 2020. Usage strictement personnel. L'utilisateur du site reconnaît avoir pris connaissance de la [licence de droits d'usage](#), en accepter et en respecter les dispositions.